

# ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE PRIVEE

*"le Pain de Sucre"*

**Etablissement d'enseignement privée agréée Education Nationale depuis 1982**

Directrice : Madame ROSFELDER-ALHADEFF

Directeur : Monsieur ALHADEFF Serge

Tel : 04.93.73.70.41 Fax : 04.92.02.92.62

E-mail : [ecoleps@free.fr](mailto:ecoleps@free.fr)

Site : [ecolesbilingues.com](http://ecolesbilingues.com)

## UNE ECOLE ACTIVE BILINGUE

Notre école accueille des enfants de différentes nationalités et génère un nouveau "regard" sur l'enseignement car nous assurons un réel bilinguisme 50% Anglais dès l'âge de 2 ans.

Nous assurons toutes les sections de maternelle (dès 2 ans)

ainsi que les classes de primaire du Cours Préparatoire au Cours Moyen 2.

Dans un climat de dialogue et de respect d'autrui, chaque enfant S'épanouit scolairement, socialement, en prenant compte de :

**ses possibilités,  
sa maturité,  
ses capacités d'expression,  
son rythme biologique,  
son environnement familial et social.**

**Nous proposons, dans des classes à petit effectif (15 à 20 élèves) :**

- ✓ Une équipe pédagogique composée d'enseignants qualifiés et motivés de différentes nationalités
- ✓ Un personnel compétent et très motivé
- ✓ Une pédagogie active basée sur l'autonomie de l'enfant
- ✓ Un projet éducatif personnalisé qui respecte son rythme et sa personnalité
- ✓ Des programmes académiques renforcés
- ✓ Un enseignement bilingue Français / Anglais avec suivi des 2 curriculum
- ✓ Une initiation musicale - percussions et piano
- ✓ Des activités motrices ou sportives (baby gym, motricité, natation, ski, athlétisme)
- ✓ Des activités et des sorties : classe de neige, voyages...
- ✓ Une garderie périscolaire
- ✓ Ainsi qu'un mini-club le mercredi et durant les vacances scolaires

## ENSEIGNEMENT BILINGUE FRANÇAIS - ANGLAIS

La réussite de nos élèves dépend aussi de leur capacité de communication dans les deux langues

Toutefois, notre rôle et notre mission d'Ecole Internationale Bilingue sont aussi de permettre aux élèves d'aborder et de respecter les autres cultures.

► **Le Programme Académique Français** est renforcé et le niveau scolaire de l'établissement est élevé. Les horaires de français, mathématiques et histoire sont identiques à ceux des Ecoles Françaises.

► **Le programme Anglais** suit le « curriculum » proposé par les établissements anglais ou américains et s'appuie sur le même matériel pédagogique.

► Ainsi, **dans un climat de culture bilingue**, les enfants apprennent l'anglais et le français de façon naturelle, par une méthode dite d'imprégnation et avec des enseignants confirmés et anglophones.

Le programme d'immersion linguistique est organisé dès la petite section (2 ans).

La pratique de la langue anglaise est donc quotidienne et des groupes de niveau permettent un enseignement adapté à chaque élève.



# ENFANTS ANGLOPHONES – ENFANTS FRANCOPHONES



Les enfants n'ayant pas la pratique de la langue française ou anglophones sont acceptés.  
Nous assurons une pédagogie individualisée et des cours de mise à niveau seront organisés facilitant l'intégration des élèves et respectant le rythme de chacun.

Les enfants auront la possibilité de présenter les examens de Cambridge.



## VIE SCOLAIRE

La scolarité s'entend de septembre à juin inclus.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, également durant les vacances scolaires (mini-club)

Fermeture : du 25-12 au retour des vacances Education Nationale en janvier et le mois d'août.. Mini-club au mois de juillet



#### Classes maternelles :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Toute petite section	→	Les poussins (2 ans)	→	De 9h00 à 11h20 et de 14h00 à 16h30
Petite section	→	Les écureuils (2ans et demi)	→	De 9h00 à 11h20 et de 14h00 à 16h30
Petite section	→	Les lapins (3 ans)	→	De 9h00 à 11h20 et de 14h00 à 16h30
Moyenne section	→	Les pandas (4 ans)	→	De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Grande section	→	Les koalas (5 ans)	→	De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

La sieste est assurée en fonction des besoins de chacun.

#### Classes primaires :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Les CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2 → De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h50

### RESTAURANT SCOLAIRE

4 services par repas

Goûters assurés.

Les menus sont affichés tous les semaines.

Notre cuisinière assure une cuisine saine et variée.

Les régimes particuliers sont pris en considération sur prescription médicale.

### ACCUEIL EN GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Maternelles : Tous les jours de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

Primaires : Tous les jours de 7h30 à 8h30 et de 17h30 (cours préparatoire) ou 18h à 18h30 après l'étude.

### MINI-CLUB

Le Mini-Club est un centre de loisirs déclaré auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui gère les activités et sorties du mercredis et des vacances scolaires.

Activités proposées : atelier informatique, arts plastiques, anglais, jeux collectifs, jardinage et suivant les âges, sorties, théâtre... Des thèmes différents sont proposés à toutes les vacances scolaires.

Pour les séjours montagne, mer ou voyages : nous consulter.



# SCOLARITE



L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de différentes nationalités, diplômés et possédant tous une sérieuse expérience pédagogique.

## SCOLARITE CLASSES MATERNELLES

Nous offrons à chaque enfant un accueil chaleureux, une qualité de vie ainsi qu'une bonne relation avec le groupe et l'adulte tout en favorisant l'éveil et l'épanouissement de ses dispositions intellectuelles, sensorielles et affectives.

Les classes sont gaies, colorées, avec des coins jeux, un matériel varié, spécialisé, adapté à une pédagogie active permettant aux plus petits d'apprendre aussi par le jeu et la manipulation.

*Les enseignants français et anglais assureront les activités suivantes :*

### *Toute petite section - Petite section*

- ❖ **Vocabulaire, langage**
- ❖ **Graphisme**
- ❖ **Pré-mathématiques - Logique**
- ❖ **Exercices sensoriels**
- ❖ **Eveil artistique et musical**
- ❖ **Psychomotricité - expression corporelle**
- ❖ **Informatique dès l'âge de 3 ans**

### *Moyenne section - Grande section*

- ❖ **Approche de la lecture et de l'écriture**
- ❖ **Mathématiques**
- ❖ **Eveil technologique et scientifique**
- ❖ **Education artistique et musicale**
- ❖ **Activités sportives**
- ❖ **Informatique**

L'emploi du temps organisé sous forme d'ateliers « tournants » de 3/5 enfants permet une grande autonomie grâce à un travail individualisé. Tous les trimestres, le dossier scolaire est remis aux parents.

## SCOLARITE CLASSES PRIMAIRES

Comme en maternelle, les effectifs sont limités afin de permettre un travail plus soutenu et plus individualisé ainsi que de nombreuses activités d'éveil.

<b>Programme en Français</b>	<b>Programme en Anglais</b>
<i>Lecture, technique et compréhension (méthode phonétique et syllabique)</i>	<i>Lecture</i>
<i>Ecriture</i>	<i>Grammaire</i>
<i>Grammaire</i>	<i>Orthographe</i>
<i>Conjugaison</i>	<i>Expression orale</i>
<i>Vocabulaire</i>	<i>Expression écrite</i>
<i>Orthographe lexicale</i>	<i>Education civique</i>
<i>Orthographe grammaticale</i>	<i>Sciences</i>
<i>Expression écrite</i>	<i>Géographie</i>
<i>Poésie</i>	<i>Activités artistiques</i>
<i>Histoire</i>	
<i>Mathématiques : raisonnement</i>	
<i>Mécanisme</i>	
<i>Géométrie</i>	



# SCOLARITE



## Activités sportives

Un professeur de sport assure deux cours hebdomadaires de gymnastique (dès la classe de moyenne section).

Des séances de natation seront proposées en fonction des possibilités municipales encadrées par un Maître Nageur Diplômé



## Cours d'initiation musicale

Notre professeur de musique assure l'Education Musicale avec un cours hebdomadaire collectif de solfège et de chant, suivi par des cours de piano **individualisés**.

## Informatique

Une petite salle informatique est à la disposition des élèves.

Les enfants utilisent des ordinateurs multimédia pour travailler sur des programmes d'éveil de français, mathématiques, anglais, banque de données et, selon le niveau, accéder à Internet.

Ils prépareront le brevet informatique avec leur professeur.



## Etude dirigée

CP - CE1 : de 17h00 à 17h20

Les plus grands de 17h10 à 18h00

Tous les soirs, à l'exception du mercredi et du dernier jour précédant les vacances scolaires.

## Inscription Classes Primaires

Pour toute inscription, le dossier scolaire est requis.

Des tests d'admission pourront être organisés à la demande de la Directrice. La décision de la directrice sera alors notifiée aux parents.

**Une réunion d'information Parents / Enseignants est organisée à chaque rentrée scolaire.**

*La Directrice, Madame ROSFELDER-ALHADEFF, ainsi que Le Directeur Monsieur Serge ALHADEFF, se tiennent à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.*



# INSCRIPTION



## ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE PRIVEE

*"le Pain de Sucre"*

Année scolaire 2010 / 2011

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de représentant légal,

Inscris mon enfant en classe de : \_\_\_\_\_

Tarif choisi : \_\_\_\_\_

Arrhes versées : \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance du règlement scolaire et l'accepter.

Fait à Cagnes sur Mer, le \_\_\_\_\_



### SIGNATURES DES DEUX PARENTS

Livret de famille	OUI	NON
Carnet de santé	OUI	NON
Assurance Responsabilité civile	OUI	NON
Assurance dommages corporels	OUI	NON
Certificat de radiation et dossier scolaire (Cl. Primaires)	OUI	NON
Photos (2)	OUI	NON
Règlement complet des frais d'inscription	OUI	NON
Relevé d'identité bancaire et autorisation de prélèvement	OUI	NON
Justificatif de garde ou de garde alternée du parent	OUI	NON
1 enveloppe A4 timbrée à 1,50€ 6 timbres tarif normal	OUI	NON
Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité (matern)	OUI	NON
Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive	OUI	NON



## TARIFS MENSUELS 2010/2011



### ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE LE PAIN DE SUCRE

#### Frais d'inscription

Les frais d'inscription, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexée aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des arrhes remboursés uniquement :

\* en cas d'événements de force majeure, irrésistible et imprévisible (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département

\* à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

#### Frais de scolarité

\* Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois. Pour tout paiement annuel en septembre 5% de réduction seront appliqués.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction. Seuls les frais de cantine scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical. Toute inscription pour une famille qui n'est domiciliée dans la région sera accompagnée d'un versement non restituable de 3 mois.

### TARIFS MENSUELS 2010/2011

#### CLASSES MATERNELLES :

Mi-temps				<b>410 €</b>	
Mi-temps	+	mini-club		<b>445 €</b>	
Mi-temps	+	Repas		<b>495 €</b>	
Mi-temps	+	Repas	+	mini-club	<b>520 €</b>
Temps complet				<b>532 €</b>	
Temps complet	+	mini-club		<b>545 €</b>	
Temps complet	+	Repas		<b>595 €</b>	
Temps complet	+	Repas	+	mini-club	<b>632 €</b>

#### CLASSES PRIMAIRES :

Temps complet				<b>532 €</b>	
Temps complet	+	Repas		<b>595 €</b>	
Temps complet	+	Repas	+	Mini-Club	<b>632 €</b>

Pour tous les tarifs, les goûters sont inclus.

#### OPTION: MINI-CLUB OCCASIONNEL:

Journée				<b>43 €</b>
½ Journée	+	repas		<b>34 €</b>
½ Journée				<b>32 €</b>

Repas occasionnel **7 €**                      Remboursement repas **4€**                      Ramassage scolaire **50 € PAR MOIS**

Déduction de 10 % pour deux enfants et de 15 % pour le troisième enfant de la famille sur les tarifs de la scolarité.

#### FRAIS D'INSCRIPTION :

<u>Frais de dossier:</u>	90 €
<u>Arrhes:</u>	95 € par famille
<u>Matériel scolaire :</u>	150 €

RE-INSCRIPTION : 220 €

**JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE TOUTES LES CONDITIONS CI-DESSUS**

**SIGNATURE LU ET APPROUVE**

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS



## ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE PRIVEE

*"le Pain de Sucre"*

Année scolaire 2010 / 2011

### ELEVE

Nom et prénom .....  
Date de naissance .....  
Nationalité .....  
Adresse de la famille .....  
Téléphone .....

### PERE

Nom et prénom .....  
Nationalité .....  
Profession .....  
Adresse du travail .....  
Téléphone du travail .....  
Adresse email .....

### MERE

Nom et prénom .....  
Nationalité .....  
Profession .....  
Adresse du travail .....  
Téléphone du travail .....  
Adresse email .....  
Frères et sœurs (nombre) .....

**Situation familiale des parents :** Mariés – Divorcés – Séparés – Concubins – Veufs - Mère Célibataire

### Personnes ayant la garde de l'enfant :

Adresse .....  
Téléphone .....

### Personnes à joindre en cas d'absence des parents :

Nom	Nom	Nom
Téléphone	Téléphone	Téléphone

### Personnes habilitées à venir chercher l'enfant, autre que les parents, si restriction préciser :

.....  
.....  
Assurance Responsabilité Civile : .....  
N° Sécurité Sociale : .....

Fait à Cagnes sur Mer, le .....

**SIGNATURE**



## DOSSIER MEDICAL

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom du médecin traitant : \_\_\_\_\_

Problèmes de santé : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### AUTORISATION EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT Déclaration

Je, soussigné \_\_\_\_\_

déclare :

\*autoriser madame Pascale ROSFELDER-ALHADEFF ou la personne responsable à prendre, en cas de maladie ou d'accident, toute mesure d'urgence, y compris l'hospitalisation après prescription du médecin.

\*avoir pris connaissance des dispositions suivantes : en cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille, les pièces justificatives de ces frais et le dossier médical seront adressés.

Fait à Cagnes Sur Mer, le  
SIGNATURE (mention « lu et approuvé »)

### AUTORISATION DE SORTIE

Nom et prénom de l'enfant : .....

### Déclaration

Je soussigné : .....

Autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par l'école dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.

Je déclare en outre avoir pris connaissance du fait que le transport des enfants par le minibus de l'école est organisé à titre gracieux et qu'une participation aux frais par une compagnie me sera demandée.

Fait à Cagnes sur Mer, le : .....

SIGNATURE (mention « lu et approuvé »)

**J'autorise l'Ecole à publier sur son site ou à diffuser des photos de mon enfant prises au cours des activités scolaires**

**OUI**

**NON**





## ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE PRIVEE

*"le Pain de Sucre"*

### REGLEMENT SCOLAIRE

*Nom de l'élève ... ..*

Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour acceptation et signature.

#### **INSCRIPTION – ADMISSION**

**IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.**

**CLASSES MATERNELLES :** Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées sera remis au secrétariat après consultation du dossier et en fonction des places disponibles l'enfant sera inscrit sur nos registres.

#### **CLASSES PRIMAIRES :**

Le dossier scolaire est requis, ainsi que le certificat de radiation de l'école précédente remis au secrétariat en septembre. Après consultation du dossier scolaire, la directrice informe les parents de sa décision concernant l'admission de l'élève. Pour tout changement (adresse, situation familiale, téléphone...), les parents doivent immédiatement nous en informer et nous fournir les justificatifs.

#### **FRAIS D'INSCRIPTION :**

Les frais d'inscription, frais de dossier, arrhes et participation au matériel scolaire, dont le montant est communiqué aux parents au moyen de la grille des tarifs annexées aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des arrhes remboursés uniquement :

- \* en cas d'événements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles (décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département)
- \* à la fin de l'année scolaire, lors du départ définitif de l'élève.

#### **FRAIS DE SCOLARITE :**

\* Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Il peut néanmoins être versé au moyen de dix mensualités égales payables avant le 3 de chaque mois.

Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction seuls les frais de cantine scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

#### **RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE - CLAUSE RESOLUTOIRE :**

Sauf cas d'événement de force majeure, irrésistible et imprévisible, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, l'absence de l'élève lors de la rentrée scolaire ou durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscriptions et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés.

#### **HORAIRE :**

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. La classe débute à 8h30 pour les classes primaires et à 9 heures pour les classes maternelles. Aucun retard ne pourra être accepté.



## **RESTAURANT SCOLAIRE**

Nous assurons les repas. Les menus sont affichés toutes les semaines.  
Possibilité de régimes différenciés en cas de prescription médicale et avec un protocole médical.

## **ACCUEIL DES ENFANTS – SANTE – PROPRETE**

Les enfants doivent arriver dans un état de propreté et de santé satisfaisant.  
Si l'enfant est malade dans la journée, il est isolé avant l'arrivée des parents préalablement prévenus.  
Aucun élève ne sera accepté à l'école avec de la température.  
En cas de traitement médical suivi par l'enfant, les médicaments apportés à l'école doivent être obligatoirement accompagnés d'une ordonnance du médecin.  
Un certificat de non contagion est requis après une absence de 3 jours ou après une maladie infantile.  
Le médecin pourra être appelé en cas de nécessité.  
En cas de manquement grave d'hygiène, une éviction de l'élève sera décidée.

## **EFFETS PERSONNELS**

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, nous conseillons vivement aux parents de garder tout objet de valeur à la maison. Tout le matériel et les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.  
Les jouets, les bonbons, les journaux, les téléphones portables ou autres sont interdits à l'école ; et ce pour éviter tout conflit.

## **CLASSES MATERNELLES – VIE SCOLAIRE**

**Pour chaque enfant, merci de fournir :**

- 1 couverture ou un duvet pour la sieste
- des lingettes et du lait de toilette (à renouveler)
- 1 gobelet
- 1 tablier

*Le tout marqué au nom de l'enfant.*

*Les draps de sieste et bavoirs seront fournis et entretenus par l'école.*

### **Tabliers :**

Le tablier est obligatoire (chaque enfant devra arriver et repartir avec son tablier).

Pour la sieste des petits, n'oubliez pas la sucette, le câlin, nounours ou autre (si nécessaire pour s'endormir, comme à la maison).

La sucette aura une boîte pour son rangement.

### **Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant.**

Il y a lieu de bien surveiller tous les panneaux d'affichage.

Une réunion d'informations a lieu à chaque rentrée scolaire. Les parents sont informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de la classe.

L'emploi du temps et le programme sont affichés à l'entrée de chaque classe, tous les mois.

Tout le travail de l'enfant ainsi que les évaluations le concernant sont remis chaque trimestre.

Un cahier de liaison Parents /Ecole est à la disposition des parents.



## VIE SCOLAIRE



### CLASSES PRIMAIRES – VIE SCOLAIRE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.  
Toute manifestation, tout comportement répréhensible sont interdits.

#### Tous les élèves doivent :

- Respecter leurs enseignants et tout le personnel de l'établissement.
- Prendre soin du matériel mis à leur disposition. Les dégradations restent à la charge des familles.

Un code de bonne conduite sera donné à chaque élève ; il précise ses devoirs mais aussi ses droits.  
Ce code sera signé par l'enfant et sa famille.

#### Un manquement à la bonne conduite ou au travail entraîne :

- Un avertissement verbal OU un avertissement écrit

A la suite de 3 avertissements écrits, l'enfant vient en retenue le samedi matin ou le mercredi matin de 9h à 12h  
Une décision d'exclusion peut être prise à la suite de 2 retenues.  
Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'école entraîne une exclusion temporaire ou définitive.  
Cette décision est prise par la Direction qui s'en réserve le droit.



### CLASSES PRIMAIRES – TRAVAIL SCOLAIRE

Une réunion d'informations a lieu à chaque rentrée scolaire.  
Les parents sont informés des méthodes, des projets ainsi que de l'organisation du travail de chaque classe.  
Tous les enfants verront leurs acquis scolaires évalués à la rentrée ainsi qu'au troisième trimestre. Ces évaluations sont établies suivant l'échelon national.  
Les parents sont invités à consulter fréquemment le travail de leur enfant et doivent signer tous les cahiers en fin de semaine.  
Le travail sera évalué par des contrôles périodiques.  
Un bulletin de notes sera remis avant toutes les vacances scolaires.

Le cahier de liaison assure une liaison constante entre la famille et l'école.  
Il sera vérifié et signé par les parents et les élèves l'auront toujours en leur possession.

Les parents peuvent s'entretenir régulièrement avec les enseignants en prenant rendez-vous par l'intermédiaire de l'élève, au moyen de cahier de liaison.

**Les parents sont invités à ne pas intervenir directement auprès des enseignants sans rendez-vous ni pendant les heures de classe ou de surveillance.**

L'étude est assurée tous les soirs à l'exception du dernier soir avant les vacances scolaires.  
Une liste de petit matériel vous est demandé à la rentrée, les livres sont fournis par l'établissement.



# VIE SCOLAIRE



## ARRIVEES – DEPARTS



### PORTAIL

Les parents sont entièrement responsables de la bonne fermeture du portail de la cour.  
Les élèves doivent être accompagnés et confiés à la personne responsable de l'accueil.  
**Nous vous conseillons vivement de profiter de la navette gratuite au parking.**

### DEPART DES ENFANTS

Les enfants ne pourront quitter l'établissement qu'accompagnés des personnes régulièrement mandatées **qui auront préalablement, justifié de leur identité et signé le cahier de départ.**  
*Aucun enfant ne doit rester après 18h30. Tout retard exceptionnel vous sera facturé.*



### RECEPTION DES PARENTS

La Directrice Mme Pascale ROSFELDER-ALHADEFF et le Directeur Monsieur Serge ALHADEFF sont à votre entière disposition et vous reçoivent sur rendez-vous.

Fait à Cagnes sur Mer, le .....

**SIGNATURE DU (OU DES)  
REPRESENTANT(S) DE L'ENFANT**

**Précédée de la mention « Lu et approuvé »**

